Nom et prénoms : **SANTE**

Adresse :

Code postal et Ville :

Pays :



Service de la reconnaissance des diplômes

L-2926 Luxembourg

**Concerne : Demande d’équivalence – Professions réglementées de santé**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m’accorder, si possible, une reconnaissance d’équivalence de mon diplôme suivant :

* Dénomination du diplôme :
* Date d’obtention du diplôme :
* Pays émetteur du diplôme :

Par rapport au diplôme luxembourgeois dans l’une des professions de santé suivantes :

* Aide-Soignant
* Infirmier
* Infirmier en anesthésie et réanimation
* Infirmier en Pédiatrie
* Infirmier en psychiatrie
* Assistant technique médical   
  (RX, Chirurgie, Labo.)
* Masseur
* Sage-femme
* Diététicien
* Ergothérapeute
* Laborantin
* Masseur – Kinésithérapeute
* Orthophoniste
* Orthoptiste
* Podologue
* Autre : …

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments très distingués.

Date :

……………………………………………...

Signature

**Les documents suivants doivent obligatoirement faire partie du dossier :**

* Curriculum Vitae reprenant entre autres la date et le lieu de naissance, le cursus scolaire détaillé ainsi qu’une liste des expériences professionnelles licites et des stages effectués
* Copie d’une pièce d’identité en cours de validité (carte d’identité, passeport ou titre de séjour)
* Copie des diplômes / certificats 2
* Copie de certificats de travail dans la profession (licites) pour laquelle une reconnaissance est demandée 2
* Preuve de payement de la taxe prévue par la loi du 01.01.2015, portant introduction de taxes 1

**Explications :**

(1) Montant de taxes :

Diplômes émis par un membre de l’Union européenne : 75 €

Taxe supplémentaire en cas de nécessité de mesures de compensations + 300 €   
(stage d’adaptation / épreuve d’aptitude)

La taxe est à payer par virement sur le **Compte Chèque Postal** :

**IBAN LU13 1111 0011 4679 0000**

**BIC : CCPLLULL**

De l’Administration de l’Enregistrement et libellé comme suit :

**<Taxe reconnaissances de diplômes, MENJE, Nom du requérant, Date de demande>**

**Attention :**

(1) Le payement de la taxe est dû pour l’ouverture du dossier, mais n’engendre pas automatiquement l’attribution de l’équivalence demandée

(2) Les copies de documents ne provenant pas d’un pays de l’Union Européenne (UE) devront être certifiées conformes à l’original par une autorité officielle.

Les documents n’étant pas émis dans l’une des 3 langues officielles (Luxembourgeois, français, allemand) devront obligatoirement être accompagnés par une traduction exécutée par un traducteur assermenté auprès des instances judiciaires luxembourgeoises.

Des documents supplémentaires peuvent être demandés par courrier.